

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers

En exercice : 36

Présents : 33

Votants : 34

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 6 mars 2017

Résultat du vote

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; Pierre Auguste FEUGIER (Saint Franc) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Jean-Claude SARTER (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Louis BOCCHINO (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)

**OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE
DE PAIEMENT DES FACTURES PAR CARTE
BANCAIRE SUR INTERNET TIPI**

Pouvoirs : Gérard ARBOR à Patrick FALCON

CONSIDERANT que dans le cadre de la modernisation des services de la communauté de communes et la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la communauté de communes envisage de poursuivre le développement de l'administration électronique, avec notamment la mise en place du paiement en ligne des recettes intercommunales.

CONSIDERANT que le Ministère de l'Economie et des Finances propose aux collectivités territoriales un service gratuit de paiement par internet pour les recettes intercommunales dénommé TIPI ainsi que pour les encaissements des régies dénommé TIPI régie. Ce dispositif permet aux usagers de régler leurs factures directement en ligne 24h/24h 7j/7j sans contrainte de temps, de déplacement, ni d'envoi postal.

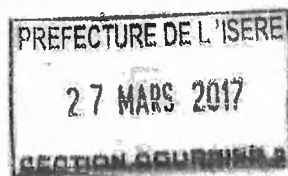
Les frais bancaires à la charge de la collectivité sont les suivants :

- pour les montants <15 € : 0,03€ par opération + 0,20 % du montant pour les cartes bancaire Zone Euro soit un coût pour un titre de 5€ de 0.04€ de frais.
- pour les montants >=15 € : 0,05€ par opération + 0,25 % du montant pour les cartes bancaire Zone Euro soit un coût pour un titre de 100€ de 0.30€ de frais.

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce service pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la collectivité et d'autoriser la signature de la convention correspondante jointe en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** l'adhésion à ce service tel que défini ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.



Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 14 mars 2017,

Le Président

Denis SEJOURNE



CONVENTION D'ADHÉSION

**AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES
PUBLIQUES LOCALES**



entre

*La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
(CCCC)*

et la

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



SOMMAIRE

<i>I. Présentation de l'offre TIPI.....</i>	<i>3</i>
<i>II. Objet de la convention</i>	<i>4</i>
<i>III. rôles des parties</i>	<i>4</i>
<i>IV. coûts de mise en oeuvre et de fonctionnement</i>	<i>5</i>
<i>V. Durée, Révision et Résiliation de la présente convention.....</i>	<i>5</i>

ANNEXE

ANNEXE 1 : liste des interlocuteurs

La présente convention régit les relations entre

- La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse CCCC représentée par Denis SEJOURNE, Président de la CC Cœur de Chartreuse, créancier émetteur des titres, ci-dessous désignée par **"la collectivité adhérente"**

et

- La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables par Internet dénommée TIPI, représentée par Jean-Pierre PERY, Directeur Départemental des Finances Publiques, ci-dessous désignée par **« la DGFIP »**

dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par CB sur Internet des titres exécutoires émis par la collectivité adhérente dont le recouvrement est assuré par le comptable public assignataire.

En préalable à la définition des obligations des signataires de la présente convention, il est rappelé que la mise en place du paiement par carte bancaire sur Internet fait également intervenir les acteurs suivants :

- **le comptable public** de la collectivité ;
- **le gestionnaire de télépaiement**, prestataire de la DGFIP ;
- **les usagers**, débiteurs de la collectivité ou de l'Etablissement Public Local.

I. PRESENTATION DE L'OFFRE TIPI

Les comptables de la DGFIP **sont seuls** habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP dénommé TIPI permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFIP les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres mis en ligne et payés par Carte Bancaire sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information effectuant, dans l'application Hélios.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser leur propre site (compte-usager ou formulaire de saisie), doivent s'interfacer avec le dispositif TIPI.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement de la DGFIP <https://www.tipi.budget.gouv.fr> n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer :

- le rôle de chacune des parties ;
- les modalités d'échanges de l'information entre les parties.

Les modalités techniques et pratiques de mise en œuvre de la solution de paiement sont fournies dans un cahier des charges, remis par le correspondant monétique.

III. ROLES DES PARTIES

La collectivité adhérente à la version « site collectivité » :

- Administre un portail Internet ;
- Réalise sur ce portail les adaptations nécessaires pour assurer l'interface avec TIPI ;
- Transmet à l'application **TIPI** les éléments nécessaires à l'identification de la dette à **payer**, conformément au cahier des charges remis avec la **présente** convention ;
- Indique de façon remarquable sur les avis de sommes à payer adressés aux usagers, la possibilité qu'ils ont de payer en ligne la dette par carte bancaire sur Internet (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ce mode de paiement ;
- S'engage à respecter les paramétrages indiqués par la collectivité dans le contrat d'adhésion à TIPI (imputations, codes recettes) ;
- S'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits d'accès et de rectification qui lui sont reconnus par ladite loi.

La collectivité adhérente à la version « page de paiement de la DGFIP » :

- Edite des titres ou factures qui indiquent aux usagers qu'ils ont la possibilité de régler leurs dettes en ligne, un identifiant collectivité et une référence de paiement ;
- S'engage à respecter les paramétrages indiqués par la collectivité dans le contrat

- S'engage à ne pas substituer à l'adresse de la page de paiement **DGFIP** une autre adresse.

La DGFIP :

- Administre le service de paiement des titres par **carte** bancaire sur Internet ;
- Délivre à la collectivité un **cahier** des charges technique pour la mise en œuvre du service ;
- Accompagne la collectivité pour la mise en œuvre **du service** ;
- S'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés", le service de paiement a fait l'objet des formalités déclaratives prévues par ladite loi (demande d'avis n°1386147, arrêté du 22 décembre 2009 JORF n°0009 du 12/01/2010 page 602 texte N°18) ;
- S'engage à respecter **les paramétrages** indiqués par la collectivité dans le contrat d'adhésion à TIPI ;

IV. COUTS DE MISE EN OEUVRE ET DE FONCTIONNEMENT

Pour la Direction Générale des Finances Publiques

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement.

Pour la collectivité adhérente

La collectivité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou factures de rôles, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.¹

V. DUREE, REVISION ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou **empêchée** en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis.

¹ Soit à la date de la signature :

pour les montants <15 € : 0,03€ par opération + 0,20 % du montant pour les cartes bancaire Zone Euro ou 0,05€ + 0,50 % du montant pour les cartes bancaires hors Zone Euro

A Entre-Deux-Guiers, le

A , le

POUR LA COLLECTIVITE ADHERENTE

POUR LA DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES

ANNEXE 1

Liste des interlocuteurs

Collectivité adhérente :

Nom du contact	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
BANDET Fabienne	04-76-66-65-30	f.bandet@cc-coeurdechartreuse.fr
ROMET Nathalie	04-76-66-65-21	n.romet@cc-coeurdechartreuse.fr

Administrateur local TIPI

Nom du contact	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
COSTARIGOT Martine	04 76 85 75 78	martine.costarigot@dgfip.finances.gouv.fr
DIOT Frédéric	04 76 85 76 13	frederic.diot@dgfip.finances.gouv.fr
COULY Thierry	04 76 85 74 85	Thierry.couly@dgfip.finances.gouv.fr

ANNEXE 1
FORMULAIRE D'ADHESION A L'APPLICATION
DES TITRES PAYABLES SUR INTERNET

Libellé de la collectivité	CC COEUR de CHARTREUSE	Type d'accès
SIRET de la collectivité	20004011100011	☐ Site collectivité <u>ou</u> ☒ Site DGFIP
Codique du poste comptable	038039	
Code Collectivité	300	
Code Budget	00	
Produit à encaisser* (un seul produit**)	14 - IMPÔTS ET TAXES (73)	
Délai de mise en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum)	60	

LOGIQUE (1 client par logique)	ROLE	TITRE
	☐ ROLMRE ☐ PESV2	☐ INDIGO <u>ou</u> ☒ PESV2
Compte(s) d'imputation budgétaire ***		73xx,
Code Etablissement****		
Code(s) recette****		

- * Voir annexe 4 produits TIPI. Pour un produit, une imputation ou une nomenclature ne figurant pas dans cette annexe, contacter l'administrateur TIPI.
- ** - Pour de nouveaux produits émis sous le même protocole, on utilise le même N° client TIPI, obligation de remplir le formulaire « Ajout d'un contrat/produit supplémentaire ».
- Pour de nouveaux produits émis sous un autre protocole, obligation de demander un autre N° client TIPI.
- *** Clients « TITRE » seulement. Renseigner tous les comptes utilisés pour ce produit. Si l'imputation n'est pas prévue par l'annexe 5, contacter l'administrateur TIPI.
- **** Ne concerne que les clients ROLMRE (pour le déterminer, cf guide des procédures).
- ⇒ Code Etablissement = ROLCOL du ROLMRE EAU
- ⇒ Code Recette = ROLREC du ROLMRE EAU

Je soussigné, Denis SEJOURNE, représentant légal de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sollicite la possibilité de mettre en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application TIPI. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait en 3 exemplaires à Entre-Deux-Guiers, le

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

N° Client TIPI	
----------------	--

Visa du correspondant monétique

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

PREFECTURE DE L'ISERE
27 MARS 2017
SECTION COMMUNALE

ANNEXE 1

FORMULAIRE D'ADHESION A L'APPLICATION DES TITRES PAYABLES SUR INTERNET

Libellé de la collectivité	STATION SERVICE CC CŒUR de CHARTREUSE	Type d'accès
SIRET de la collectivité	20004011100052	☐ Site collectivité ou ☒ Site DGFIP
Codique du poste comptable	038039	
Code Collectivité	300	
Code Budget	06	
Produit à encaisser* (un seul produit**)	10 - PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	
Délai de mise en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum)	60	

LOGIQUE (1 client par logique)	ROLE	TITRE
	☐ ROLMRE ☐ PESV2	☐ INDIGO ou ☒ PESV2
Compte(s) d'imputation budgétaire ***		707
Code Etablissement****		
Code(s) recette****		

- * Voir annexe 4 produits TIPI. Pour un produit, une imputation ou une nomenclature ne figurant pas dans cette annexe, contacter l'administrateur TIPI.
- ** - Pour de nouveaux produits émis sous le même protocole, on utilise le même N° client TIPI, obligation de remplir le formulaire « Ajout d'un contrat/produit supplémentaire ».
- Pour de nouveaux produits émis sous un autre protocole, obligation de demander un autre N° client TIPI.
- *** Clients « TITRE » seulement. Renseigner tous les comptes utilisés pour ce produit. Si l'imputation n'est pas prévue par l'annexe 5, contacter l'administrateur TIPI.
- **** Ne concerne que les clients ROLMRE (pour le déterminer, cf guide des procédures).
- ⇒ Code Etablissement = ROLCOL du ROLMRE EAU
- ⇒ Code Recette = ROLREC du ROLMRE EAU

Je soussigné, Denis SEJOURNE, représentant légal de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sollicite la possibilité de mettre en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application TIPI. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait en 3 exemplaires à Entre-Deux-Guiers, le

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

N° Client TIPI	
N° contrat CB	

Visa du correspondant monétique

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

FORMULAIRE D'ADHESION

TIPI REGIE

Libellé de la collectivité	CC COEUR DE CHARTREUSE
SIRET de la collectivité	20004011100011
Libellé de la Régie* Collectivité + Nature de recette	REGIE DE RECETTE DE LA STATION SERVICE
Produit à encaisser**	VENTE DE CARBURANT - CARTES
BALF de réception des comptes rendus financiers***	f.bandet@cc-coeurdechartreuse.fr

*Le libellé de la régie figurera sur les tickets de paiement reçus par les usagers. Il faut donc proscrire les libellés génériques comme garderie ou cantine.

**Par exemple : Beauvais Cantine.

***L'adresse de messagerie du régisseur fournie doit être valide à la signature de ce formulaire.

Je soussigné, Denis SEJOURNE, représentant légal de la CC Cœur de Chartreuse,

sollicite la possibilité d'encaisser par Internet via TIPI les factures émises par la régie désignée supra.

Cette adhésion engage la collectivité de rattachement à demander l'ouverture d'un contrat commerçant CB, domicilié sur un compte Dépôts de Fonds Trésor et à se conformer en tout point au guide de mise en œuvre joint à la convention d'adhésion.

Fait en 3 exemplaires à Entre-Deux-Guiers, le

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

N° Client TIPI	
N° contrat CB	

Visa du correspondant monétique

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

PREFECTURE DE L'ISERE
27 MARS 2017
SECTION COMMUNALE

FORMULAIRE D'ADHESION TIPI REGIE

Libellé de la collectivité	CC COEUR DE CHARTREUSE
SIRET de la collectivité	20004011100011
Libellé de la Régie* Collectivité + Nature de recette	REGIE DE RECETTE DU SITE NORDIQUE
Produit à encaisser**	LOCATION - BADGE
BALF de réception des comptes rendus financiers***	f.bandet@cc-coeurdechartreuse.fr

*Le libellé de la régie figurera sur les tickets de paiement reçus par les usagers. Il faut donc proscrire les libellés génériques comme garderie ou cantine.

**Par exemple : Beauvais Cantine.

***L'adresse de messagerie du régisseur fournie doit être valide à la signature de ce formulaire.

Je soussigné, Denis SEJOURNE, représentant légal de la CC Cœur de Chartreuse,

sollicite la possibilité d'encaisser par Internet via TIPI les factures émises par la régie désignée supra.

Cette adhésion engage la collectivité de rattachement à demander l'ouverture d'un contrat commerçant CB, domicilié sur un compte Dépôts de Fonds Trésor et à se conformer en tout point au guide de mise en œuvre joint à la convention d'adhésion.

Fait en 3 exemplaires à Entre-Deux-Guiers, le

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

N° Client TIPI	
N° contrat CB	

Visa du correspondant monétique

FORMULAIRE D'ADHESION

TIPI REGIE

Libellé de la collectivité	CC COEUR DE CHARTREUSE
SIRET de la collectivité	20004011100011
Libellé de la Régie* Collectivité + Nature de recette	REGIE DE RECETTE DU BEBEBUS
Produit à encaisser**	FRAIS DE GARDE
BALF de réception des comptes rendus financiers***	n.romet@cc-coeurdechartreuse.fr

*Le libellé de la régie figurera sur les tickets de paiement reçus par les usagers. Il faut donc proscrire les libellés génériques comme garderie ou cantine.

**Par exemple : Beauvais Cantine.

***L'adresse de messagerie du régisseur fournie doit être valide à la signature de ce formulaire.

Je soussigné, Denis SEJOURNE, représentant légal de la CC Cœur de Chartreuse,

sollicite la possibilité d'encaisser par Internet via TIPI les factures émises par la régie désignée supra.

Cette adhésion engage la collectivité de rattachement à demander l'ouverture d'un contrat commerçant CB, domicilié sur un compte Dépôts de Fonds Trésor et à se conformer en tout point au guide de mise en œuvre joint à la convention d'adhésion.

Fait en 3 exemplaires à Entre-Deux-Guiers, le

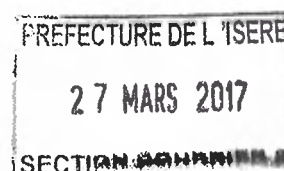
Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

N° Client TIPI	
N° contrat CB	

Visa du correspondant monétique

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT





**DEMANDE AJOUT D'UN CONTRAT / PRODUIT
SUPPLEMENTAIRE
POUR L'APPLICATION
TIPI**

Je soussigné, Denis SEJOURNE, représentant de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse déjà client de l'application TIPI, demande l'ouverture d'un contrat d'encaissement en ligne pour le produit décrit ci-dessous. La collectivité, désignée supra, s'engage à se conformer au cahier des charges de l'application TIPI.

N° Client TIPI	
-----------------------	--

ATTENTION :

Le protocole du nouveau produit doit correspondre au protocole du N° client TIPI auquel on rattache le nouveau produit (ex : client Hélios Indigo, le produit supplémentaire doit obligatoirement être émis sous le protocole Indigo) pour ajouter un produit émis sous un protocole différent, obligation de demander un nouveau N° Client TIPI (cf formulaire d'adhésion)

PROTOCOLE	ROLMRE ORMC	INDIGO PES V2
Nouveau produit *		13 – AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES
Compte(s) d'imputation budgétaire *		708xx,
Délai de mise en ligne (de 10 à 360 jours maximum)		60
Code(s) recette = zone ROLREC du ROLMRE = 2 premiers caractères de CodeProdLoc ORMC		
Remarques		

*voir annexe 1 bis (produits TIPI)

Fait en 3 exemplaires à Entre-Deux-Guiers, le

Le comptable de la collectivité

Le représentant de la collectivité

Visa du correspondant
monétique du Département



**DEMANDE AJOUT D'UN CONTRAT / PRODUIT
SUPPLEMENTAIRE
POUR L'APPLICATION
TIPI**

Je soussigné, Denis SEJOURNE, représentant de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse déjà client de l'application TIPI, demande l'ouverture d'un contrat d'encaissement en ligne pour le produit décrit ci-dessous. La collectivité, désignée supra, s'engage à se conformer au cahier des charges de l'application TIPI.

N° Client TIPI	
-----------------------	--

ATTENTION :

Le protocole du nouveau produit doit correspondre au protocole du N° client TIPI auquel on rattache le nouveau produit (ex : client Hélios Indigo, le produit supplémentaire doit obligatoirement être émis sous le protocole Indigo) pour ajouter un produit émis sous un protocole différent, obligation de demander un nouveau N° Client TIPI (cf formulaire d'adhésion)

PROTOCOLE	ROLMRE ORMC	INDIGO PES V2
Nouveau produit *		08 - PRODUITS EXCEPTIONNELS
Compte(s) d'imputation budgétaire *		7711, 7718, 775, 7788
Délai de mise en ligne (de 10 à 360 jours maximum)		60
Code(s) recette = zone ROLREC du ROLMRE = 2 premiers caractères de CodeProdLoc ORMC		
Remarques		

*voir annexe 1 bis (produits TIPI)

Fait en 3 exemplaires à Entre-Deux-Guiers, le

Le comptable de la collectivité

Le représentant de la collectivité

Visa du correspondant
monétique du Département

PREFECTURE DE L'ISERE
27 MARS 2017
SECTION COMMUNALES



DEMANDE AJOUT D'UN CONTRAT / PRODUIT SUPPLEMENTAIRE POUR L'APPLICATION TIPI

Je soussigné, Denis SEJOURNE représentant de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse déjà client de l'application TIPI, demande l'ouverture d'un contrat d'encaissement en ligne pour le produit décrit ci-dessous. La collectivité, désignée supra, s'engage à se conformer au cahier des charges de l'application TIPI.

N° Client TIPI	
-----------------------	--

ATTENTION :

Le protocole du nouveau produit doit correspondre au protocole du N° client TIPI auquel on rattache le nouveau produit (ex : client Hélios Indigo, le produit supplémentaire doit obligatoirement être émis sous le protocole Indigo) pour ajouter un produit émis sous un protocole différent, obligation de demander un nouveau N° Client TIPI (cf formulaire d'adhésion)

PROTOCOLE	ROLMRE ORMC	INDIGO PES V2
Nouveau produit *		07 – LOCATIONS IMMEUBLES
Compte(s) d'imputation budgétaire *		752, 758
Délai de mise en ligne (de 10 à 360 jours maximum)		60
Code(s) recette = zone ROLREC du ROLMRE = 2 premiers caractères de CodeProdLoc ORMC		
Remarques		

*voir annexe 1 bis (produits TIPI)

Fait en 3 exemplaires à Entre-Deux-Guiers, le

Le comptable de la collectivité

Le représentant de la collectivité

Visa du correspondant
monétique du Département